

EXTRAIT DU REGISTRE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 avril 2026
Délibération n°5-5C

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Marie-Christine GUALTER

- Présents : Mrs BOTTAREL Sébastien, PEBE Jean-Marc, CUGNO Adrien, FERRANDI Pierre et GUILMARD Ludovic
- Mmes GUALTER Marie-Christine, CUGNO Marielle, ARTIGUES Martine, ANNOVAZZI Christelle LAFFORGUE Marie-Ange, MENNAÏ Sahra et PAVAN Eva

Excusés : Mr WEIHSS Pascal, Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana et MATEOS Yannick

Mr WEIHSS Pascal donne procuration à BOTTAREL Sébastien
Mme ARGUESO GIMENEZ ORTIZ Jana donne procuration à GUILMARD Ludovic

Mme PAVAN Eva a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement arrêté pour l'année 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	68 804.63 €	68 804.63 €
Section d'investissement	105 531.20 €	105 531.20 €
TOTAL	174 335.83 €	174 335.83 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget primitif et après en avoir délibéré approuve le budget primitif 2026 Assainissement arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	68 804.63 €	68 804.63 €
Section d'investissement	105 531.20 €	105 531.20 €
TOTAL	174 335.83 €	174 335.83 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
La Maire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12+2 procurations
VOTES : Contre 0 Pour 14
Date de convocation : 16 avril 2026
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

